Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261013-DD_2026_125-CC

Mairie d'AUBY
Contrat J2A
Décision n°2026/125/SF

Publié le 20 octobre 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise en place des structures gonflables,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « J2 A » pour la mise en place des structures gonflables, le samedi 5 décembre 2026 de 14h à 18h salle M. Dujardin rue du Chatelard d'Auby.

De payer la somme de 2 634€ TTC :

J2 A
155 rue Halouchery
59310 Coutiches

AUBY, le 13 octobre 2026.

Bernard CZECH,

Maire

Mairie d'Auby – 25 rue Léon Blum 59 950 AUBY – Tel : 03 27 99 60 60
Fax 03 27 99 60 61 - hoteldeville@auby.fr– www.auby.fr